

QUESTIONS ET RÉPONSE

NOUVELLE MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

18 décembre 2025

Chers citoyens et citoyennes.

Il va sans dire que la naissance de la nouvelle municipalité d'**Hébertville** apporte avec elle son lot de questionnements.

La naissance d'une nouvelle municipalité demande un travail d'implantation et de réorganisation important qui demande temps et ajustements. Au cours de ce processus, il est primordial de vous tenir informés.

Voilà pourquoi nous vous proposerons régulièrement des fiches « Questions et réponses » qui vous renseigneront sur la création de la nouvelle municipalité.

Voici donc le premier feuillet d'information que nous vous avons préparé.

Q : Que se passe-t-il au 1^{er} janvier 2026 ? Qu'est-ce qui va changer ?

R : La nouvelle municipalité d'Hébertville est officiellement constituée le 1^{er} janvier 2026 selon le décret ministériel adopté le 17 décembre 2025. Toutefois, les anciennes municipalités de Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station ne disparaissent pas automatiquement. Les points de services des anciens hôtels de ville demeurent ainsi que tous les services aux citoyens des trois anciennes municipalités. Les adresses et numéros de téléphone des points de services et des différents départements demeurent inchangés et, **en tout temps**, vous pouvez les joindre. Au fur et à mesure que la nouvelle structure de la municipalité sera mise en place et que les nouvelles équipes et départements seront formés, vous serez avisés de tous les changements apportés. La mise en place d'une nouvelle municipalité se fait graduellement et peut prendre entre 18 et 24 mois.

Q : Quand devient-on des citoyens d'Hébertville ?

R : au 1^{er} janvier 2026.

Q : Est-ce que mon adresse civique va changer au premier janvier 2026 ?

R : Non, la nouvelle municipalité prendra les dispositions nécessaires pour modifier les noms de rue qui sont identiques au moment opportun et en fonction d'un plan de communication qui permettra de supporter les citoyens concernés par les changements.

Q : Qui devient le maire d'Hébertville, qui fait partie du conseil municipal ?

R : Pendant la période précédent les premières élections, qui elles, auront lieu en novembre 2027, et conformément à la demande commune de regroupement qui le détaillait, le conseil municipal provisoire d'Hébertville sera composé de deux conseillers et des trois maires des anciennes municipalités. Les maires des anciennes municipalités siégeront en alternance aux quatre mois, comme maire de la nouvelle municipalité d'Hébertville.

Q : Quand auront lieu les séances du Conseil d'Hébertville et à quel endroit ?

R : Les séances du conseil de ville auront lieu au point de service de Saint-Bruno (ancien hôtel de ville). Le calendrier complet est encore à déterminer, mais la première séance régulière du conseil aura lieu le 19 janvier 2026 à 19 h.

Q : Est-ce que les services municipaux changent de place ?

R : La nouvelle structure de la municipalité d'Hébertville est actuellement en construction. La mise en place de la nouvelle structure amènera des changements, mais pour le moment, il n'y a aucune modification et vous pouvez en tout temps joindre les services de votre ancienne municipalité, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Q : Les noms de rues, la signalisation qu'est-ce qui change au 1^{er} janvier ?

R : Le travail d'harmonisation des noms de rues est en cours. Pour le moment, rien ne change au premier janvier 2026 et personne ne change d'adresse.

Q : Dois-je encore indiquer mon ancienne municipalité sur mon adresse lors de mes correspondances ?

R : Le nom de votre ancienne municipalité peut demeurer puisque c'est le code postal qui permet d'acheminer le courrier à la bonne adresse.

Q : La ville d'Hébertville a-t-elle un nouveau logo ?

R : La nouvelle municipalité d'Hébertville constituée au 1^{er} janvier 2026 devra maintenant définir sa nouvelle identité visuelle qui sera ensuite déclinée vers les identifications de bâtiments, véhicules et vers la signalisation. Cette nouvelle identité servira également pour les outils de communication et de promotion. Le travail de création de la nouvelle identité visuelle débutera en janvier avec l'aide de firmes spécialisées.

Q : Au 1^{er} janvier 2026, les numéros de téléphone de mon ancienne municipalité vont-ils encore fonctionner ?

R : Tout fonctionnera comme à l'habitude. Lors de l'implantation de la nouvelle structure, un nouveau réseau de téléphonie sera également implanté et vous en serez informés lors de sa mise en fonction.

Q : Le site internet de ma municipalité d'origine va-t-il encore fonctionner au 1^{er} janvier ?

R : Plateforme essentielle de communication, le site internet de votre municipalité demeure en fonction avec toutes ses rubriques et c'est par ailleurs sous l'onglet Fusion, toujours fonctionnel, que vous retrouvez ce document. Une migration des trois sites des anciennes municipalités vers le site de la nouvelle municipalité d'Hébertville se fera au cours de l'année 2026.

Q : Le Facebook de ma municipalité sera-t-il toujours nourri et en vigueur ?

R : Idem pour le site internet, une migration des Facebook des municipalités vers un Facebook Hébertville se fera au cours de l'année 2026, mais en attendant, les pages actuelles fonctionneront comme à l'habitude.

Q : Si nous avons d'autres questions qui ne figurent pas dans ce document, à qui pouvons-nous nous adresser ?

R : En tout temps et pour toutes vos questions, vous êtes invités à joindre les points de services (hôtels de ville des anciennes municipalités), et ce, aux numéros habituels. Des responsables de l'implantation de la nouvelle municipalité se feront un plaisir de vous répondre.